

218C1737  
FR0000127771-FS1008

29 octobre 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VIVENDI**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2018, la société par actions simplifiée Compagnie de Cornouaille<sup>1</sup> (Odet, 29500 Ergué-Gabéric) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 25 octobre 2018, le seuil de 25% du capital de la société VIVENDI et détenir individuellement 316 452 346 actions VIVENDI représentant 368 879 185 droits de vote, soit 24,23% du capital et 26,58% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la restitution partielle et anticipée, demandée le 23 octobre 2018, de 10 000 000 actions VIVENDI empruntées.

À cette occasion, M. Vincent Bolloré, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Compagnie de Cornouaille et Financière de Larmor qu'il contrôle, **n'a franchi aucun seuil** et détient, directement et indirectement, 340 983 894 actions VIVENDI<sup>3</sup> représentant 393 416 733 droits de vote, soit 26,11% du capital et 28,35% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Vincent Bolloré	6 000	ns	12 000	ns
Compagnie de Cornouaille	316 452 346	24,23	368 879 185	26,58
Financière de Larmor	24 525 548	1,88	24 525 548	1,77
<b>Total Vincent Bolloré<sup>3</sup></b>	<b>340 983 894</b>	<b>26,11</b>	<b>393 416 733</b>	<b>28,35</b>

Le déclarant a précisé détenir le 26 octobre 2018, directement et indirectement, 343 578 233 actions VIVENDI<sup>3</sup> représentant 396 011 072 droits de vote, soit 26,31% du capital et 28,54% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Vincent Bolloré	6 000	ns	12 000	ns
Compagnie de Cornouaille	316 452 346	24,23	368 879 185	26,58
Financière de Larmor	27 119 887	2,08	27 119 887	1,95
<b>Total Vincent Bolloré<sup>3</sup></b>	<b>343 578 233</b>	<b>26,31</b>	<b>396 011 072</b>	<b>28,54</b>

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Vincent Bolloré.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 305 804 297 actions représentant 1 387 640 304 droits de vote (compte tenu des droits de vote détruits), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Dont (i) 21 225 000 actions VIVENDI détenues temporairement par la société Compagnie Cornouaille du fait de la conclusion d'un accord de cession temporaire portant sur autant d'actions VIVENDI à son profit et qui pourront être restituées en tout ou partie à tout moment jusqu'au 25 juin 2019, et (ii) 13 344 830 actions VIVENDI assimilées par la société Compagnie Cornouaille au titre de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> du code de commerce et résultant d'options d'achat à règlement physique, exerçables à tout moment jusqu'au 25 juin 2019. Il est précisé que le prix moyen d'exercice des options d'achat est de 21,0976 € par action.